

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le septembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Bruno GROYER, maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, M. Gilles DUQUENOY, M. Thomas BARBIER, Mme Gwendoline BOURDIN, M. Ernest GODINEAU, Mme Clara VARLET, Olivia FARDEAU, Mme Béatrice BERSON

Absents Excusés : Mme Charline ALLIGAND, M. Thibaut HENRION, M. Alexis GRELLIER
Secrétaire de Séance : Gilles DUQUENOY

1. CAMBRIOLAGE :

Dans la nuit du 2 au 3 août, l'atelier municipal ainsi que le local du jardin de cocagne ont été cambriolés. Un véhicule de l'association, ainsi que divers matériels appartenant à la commune ont été dérobés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, et le sinistre a été déclaré auprès des assurances. Des devis ont été établis pour le remplacement des dégâts.

2. INONDATION :

Le 26 août 2026, un orage violent s'est abattu sur la commune. L'eau s'est infiltrée dans le restaurant scolaire, et dans la cuisine. Les portes des placards, ainsi que le bas des étagères ont été gonflés d'eau et sont donc inutilisables. Un dossier sinistre a été ouvert auprès de Groupama. Des devis ont été demandés pour le remplacement des portes et étagères.

3. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Un lavabo a été installé à l'école. Une aide de 50 % du montant de la facture nous sera attribuée.
- Des travaux d'électricité (changement de néons) n'étaient pas prévus mais indispensables (741 €).
- Suite à l'inondation dans la cantine, changement des portes de placard et des étagères (dossier auprès des assurances en cours)
- Suite aux travaux électriques effectués à l'église, il a été nécessaire de faire passer la société de contrôle de l'installation (350 €)
- Rachat de l'outillage volé.
- Suite aux intempéries, il sera nécessaire de revoir les évacuations des eaux pluviales à l'atelier, au niveau de la cantine. Un curage de fossé doit être fait régulièrement au hameau des mousseaux.
- Une cheminée située à la cure doit être restaurée.

4. POINT SUR LE BUDGET :

Les dépenses et les recettes du mois d'août ont été présentées aux conseillers. Le budget ne présente aucun problème.

5. DECISION MODIFICATIVE :

Afin de régler certaines dépenses non prévues au budget, des transferts de crédits doivent être faits. La somme de 3033.14 sera transférée du compte 2135-59 aux comptes 2151-10 et 2151-21.

La trésorerie nous informe qu'une écriture d'amortissement doit être passée pour la somme de 2050 €. Cette écriture n'affecte pas le budget, seulement un changement de compte.

6. DELIBERATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Les conseillers ont pris connaissance des fiches composant le PCS. Après vote, le conseil municipal approuve ce PCS ; il sera transmis à la Préfecture.

7. DELIBERATION SUR LA TAXE DES LOGEMENTS VACANTS :

A compter de 2027, une taxe sur la vacance des locaux d'habitation peut être instaurée dans les communes. Après concertation, avec les conseillers municipaux, le conseil décide de ne pas instituer cette taxe (1 pour, 4 contre, 3 abstentions)

8. RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEMML :

Monsieur le Maire informe les conseillers, que le rapport d'activité 2025 du SIEMML est consultable en mairie.

9. REUNION INTRAMUROS POUR ARTISANS ET COMMERCANTS :

Une réunion est programmée pour informer les artisans et les commerçants qu'ils peuvent alimenter l'application Intramuros, afin de faire connaître leur activité. Cette réunion est prévue le mercredi 23 septembre 2026 à 20 h 30.

10. QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion doit être programmée afin de revoir le tracé et de permettre la mise en état du sentier.
- Etat des lieux de la salle des fêtes : Ernest GODINEAU pour le mois d'octobre.
- Un après midi jeux est prévu le samedi 3 octobre 2026 à partir de 14 h 30.
- Le repas pour les plus de 65 ans est fixé au samedi 14 novembre 2026

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mercredi 6 octobre 2026 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.